

Le plan « 1000 caméras pour Paris »

La Préfecture de Police a lancé un plan “1000 caméras pour Paris”, consistant à installer 1 250 caméras dans les rues et sur les places de notre ville, pour un budget de plus de 300 millions d’Euros. L’objectif annoncé est de lutter contre le terrorisme et la délinquance. Mais ...

300 millions d’Euros : et quelle efficacité ?

On entend régulièrement : « *l’efficacité de la vidéosurveillance contre la délinquance n’est plus à démontrer* ». La réalité est bien différente.

Existe-t-il des études ? – Aucune étude sur l’efficacité de la vidéosurveillance en milieu ouvert n’a été faite en France, ce qui est souligné dans la conclusion du rapport de l’INHES (Institut national des Hautes Etudes de Sécurité) de juillet 2008, intitulé « *La vidéoprotection – Conditions d’efficacité et critères d’évaluation* »⁽¹⁾.

Le rapport « *Videosurveillance et espaces publics* » de l’Institut d’Aménagement et d’Urbanisme de la région Ile de France d’octobre 2008⁽²⁾ renchérit : « *En France, aucune étude d’impact méthodologique recevable, sur laquelle il pourrait être réellement débattu de l’efficacité ou non des systèmes de vidéosurveillance dans les espaces publics (rues, places, parcs) n’a été réalisée* ».

Des études ont été réalisées en Grande-Bretagne (par ex. : *Assessing the impact of CCTV*⁽³⁾) et aux USA (*Video Surveillance of Public Places*⁽⁴⁾). **Ces études montrent une efficacité quasi nulle** (ex, à Londres : 3% des vols élucidés grâce aux caméras). Mick Neville, officier responsable de la vidéosurveillance à Londres concluait une interview pour le *Guardian* le 6 mai 2008 par « *c’est un véritable fiasco* ». En Août 2009, il confirme l’inefficacité de la vidéosurveillance lors de la présentation du rapport 2008 : seulement 1 délit pour 1000 caméras a été résolu grâce à la vidéosurveillance.

Quand ils existent, les tout petits résultats sont toujours liés à la mise en place d’un projet global où les caméras ne sont qu’un élément d’un dispositif global de prévention. Des journaux ont évoqué, fin août 2009, un rapport gouvernemental confidentiel montrant que la délinquance augmente moins vite dans les villes vidéosurveillées : mais ces chiffres reflètent d’abord l’activité policière, et ne distinguent pas l’impact de la vidéosurveillance des autres moyens mis en œuvre. Quant aux exemples cités, ils perdent toujours de leur intérêt à la lumière d’une lecture critique.

Conclusion : les caméras de surveillance dans l’espace public sont hors de prix en regard de leur utilité !

La vidéosurveillance empêche-t-elle les crimes et les délits ? – Non, elle ne fait qu’éventuellement les déplacer. Et ce phénomène est bien exploité par les marchands de vidéosurveillance, qui le nomment « *l’effet plumeau* » : une ville s’équipe, la communication bat son plein... et les villes voisines se sentent obligées de s’équiper à leur tour, etc.

De plus, les études montrent que plus on augmente le nombre de caméras, moins c’est efficace, car les moyens humains ne peuvent pas suivre (sauf à mettre une moitié de la population derrière les écrans à surveiller l’autre).

« *Rien ne prouve qu’il existe un lien entre les systèmes de vidéosurveillance et la baisse de la délinquance. La délinquance baisse aussi dans des villes où il n’y a pas de vidéosurveillance* », répond Sébastien Roché, directeur d’études au CNRS travaillant sur les questions de délinquance et de sécurité, à Libération le 10 novembre 2007. C’est le cas à Paris : le Préfet s’enorgueillit d’une baisse continue de la délinquance de proximité ces dernières années (- 50%).

« *Les caméras de sécurité, omniprésentes, ne réduisent pas significativement la criminalité. Il y a bien entendu des exceptions, et c’est ce que met en avant la presse [...]. Mais ce sont des exceptions très médiatisées. Malgré tout, les caméras de surveillance ne sont pas très efficaces.* », – Bruce Schneier, chief security officer chez BT.

« *La vidéosurveillance n’a qu’un faible impact dans les espaces étendus ou complexes (métros, dédales de rue) où les caméras de surveillance ne dissuadent pas les délinquants potentiels de passer à l’acte (pour des vols à l’arraché, vols à la tire, vols à l’étalage). [...elle] n’a quasiment aucun impact sur les délits impulsifs [...]. Plus généralement, cet outil n’a qu’un faible impact dissuasif sur les atteintes aux personnes.* » – Rapport « *Videosurveillance et espaces publics* » de l’AURIF⁽²⁾

Les caméras permettent-elles d’élucider les crimes et les délits ?

La préfecture de police tente de convaincre que les images enregistrées permettent d’interpeller les auteurs de délits. Mais, en réalité, soit les enquêteurs savent déjà qui ils recherchent (et les images trouvées ne sont qu’un élément, pas indispensable à l’enquête, comme le souligne Scotland Yard), soit, par hasard, ils reconnaissent un visage à l’écran.

« *En raison de la faible efficacité dissuasive de l’outil [la vidéosurveillance] tend progressivement à se transformer en un outil de police judiciaire plus qu’en un outil de dissuasion. Son impact statistique sur l’identification et l’arrestation des suspects est toutefois variable et quantitativement faible. Par comparaison au nombre total de délits élucidés, ceux qui l’ont été grâce à des preuves apportées par la vidéosurveillance demeurent en effet peu nombreux.* » – Rapport « *Videosurveillance et espaces publics* » de l’AURIF⁽²⁾

Les enregistrements d’images permettent-ils de gérer la circulation et l’ordre public lors des manifestations ?

– La préfecture de police met en avant la nécessité, pour les moyens de secours, de connaître l’état de la circulation, et, pour la police, de réagir en cas de problème lors de manifestations. **Mais pourquoi serait-il nécessaire d’enregistrer des images si l’objet est de réagir en temps réel ?!**

Les caméras permettent-elles de lutter contre le terrorisme ?

– Londres est truffée de caméras (plus de 500 000), ce qui n'a pas empêché les attentats de 2005, en deux vagues à trois semaines d'intervalle. Et Scotland Yard concluait que l'enquête aurait abouti de la même manière sans les enregistrements des caméras. Il est aisé de comprendre pourquoi : les terroristes évitent les systèmes de vidéosurveillance, sauf à vouloir se montrer, et ce n'est pas en visionnant des écrans qu'on aurait une chance de repérer quoi que ce soit quand on ne sait pas ce que l'on cherche !

« Protéger les Français contre le risque terroriste ? [...] Les attentats répétés contre des bâtiments publics (gendarmerie, perception, etc) en Corse, pourtant équipées de caméras de surveillance, semblent plutôt indiquer le contraire. », écrit Eric Heilman, dans « La vidéosurveillance, mirage technologique et politique »⁽⁶⁾

... qui cite le rapport, non publié, de l'Inspection générale de l'Administration (IGA), « La surveillance et la lutte contre le terrorisme » d'août 2005, commandé à Ph.Melchior par le ministère de l'intérieur : « La lutte contre le terrorisme ne doit pas être un simple alibi pour équiper des secteurs entiers de l'environnement quotidien, sans réflexion approfondie sur l'utilité du dispositif. [...] aucune question ne doit être éludée, en particulier celle de la contribution réelle de la vidéosurveillance à la prévention des actes terroristes. [...] On voit moins nettement comment la simple présence de caméras peut empêcher d'agir un groupe de terroristes déterminés et prêts à mourir eux-mêmes. »

Comment les images sont-elles visionnées ? – Un agent visionne plusieurs écrans à la fois. Il y a ainsi deux biais à la qualité de son travail : l'œil de l'agent tend à être attiré par « une gamme étroite de caractéristiques facilement repérables plutôt que par des comportements suspects »⁽²⁾, et d'autre part son attention se relâche après 20 minutes. Ce qui réduit significativement la possibilité de réaction à un événement en cours, si tant est qu'elle était envisageable !

L'évaluation de l'efficacité du plan « 1000 caméras » est-elle prévue ?

– Non. Aucune ligne à ce sujet dans le projet et aucun budget non plus. Se sont donc plus **de 300 millions d'Euros** de fonds publics – nos impôts, qui seront dépensés, et en grande partie distribués à des entreprises privées, et ceci **sans aucun contrôle de l'efficacité du dispositif**. A l'heure où de nombreux budgets publics sont revus à la baisse, c'est pour le moins surprenant !

« La délinquance » augmente-t-elle ? – D'après la préfecture de police, la délinquance de rue (ou « de proximité ») baisse continuellement à Paris depuis plusieurs années (-50%... sans caméras de surveillance). Mais ses chiffres reflètent d'abord l'activité policière. Selon la dernière enquête de l'IAURIF(5), la victimisation – autre façon de mesurer l'évolution de la délinquance », a légèrement baissé en Ile de France, ainsi que le sentiment d'insécurité. En revanche, le sentiment d'insécurité sociale (chômage, pauvreté) augmente.

Remplacer la présence humaine par des caméras est absurde. Investir dans des emplois de contacts et favorisant le lien social serait bien plus efficace et bénéficierait aux citoyens plutôt qu'aux seuls professionnels de la surveillance. Le plan « 1000 caméras » prévoit 2500 agents pour visionner les écrans, et le loyer qui sera versé annuellement aux sous-traitants (6 millions d'Euros) correspond au coût de 200 emplois qualifiés...

Qui paie ? Qui s'enrichit ?

Qui paie le plan « 1000 caméras » ? – Au bout du compte : nous, citoyens. Techniquement : la préfecture de police annonce un budget sur 15 ans de **250 à 300 millions d'Euros** (une fourchette basse, probablement), et la Ville de Paris prévoit de participer en exonérant la préfecture de police de la redevance d'occupation du domaine public (**3,8 millions d'€an**) et en participant aux travaux de voirie (**25 millions d'€**), mais, indique l'adjoint au maire chargé de la sécurité, seulement pour « les caméras susceptibles de surveiller les abords immédiats des équipements municipaux et celles qui pourront être utiles à l'exercice des missions de la ville, notamment en matière de circulation routière ». Comment prévoit-il donc de distinguer ces dernières ?!

Du fait de la spécificité parisienne (nous avons une préfecture de police, contrairement aux autres villes), le Conseil de Paris vote chaque année le « budget spécial de la préfecture de police ». Un argument avancé par certains élus est qu'il ne pourrait pas s'abstenir de voter le budget pour le plan « 1000 caméras » car il sera compris dans ce budget spécial, comprenant par exemple celui des pompiers. Sachant que certains élus réclament depuis plusieurs années que ce vote du budget ne soit pas global...

Où va l'argent ? – La plus grosse partie reviendra à des entreprises privées, grâce aux possibilités de « partenariat » public/privé offertes par la LOPSI (loi de 2002). Une fois les installations réalisées, il est prévu de verser un « loyer » au sous-traitant de **6 millions d'Euros/an** – soit **l'équivalent de 200 emplois qualifiés, TTC !**

Ce type de partenariat se développe en Europe : dans certains des pays de l'UE, l'effectif policier privé dépasse l'effectif public. La France était jusqu'à présent « à la traîne », mais tout est fait pour qu'elle rattrape son « retard » et qu'une bonne partie des missions de police de l'Etat soit confiée à des entreprises privées.

.La vocation du secteur privé étant de développer son marché afin d'augmenter sa profitabilité, on peut se demander à qui profitera le crime !

« C'est une gigantesque façon de détourner l'argent public » souligne Noé Le Blanc, journaliste, qui rappelle que le président de la Commission nationale de vidéosurveillance, mise en place par le ministre de l'intérieur, est aussi le président de l'Observatoire national de la délinquance et celui d'une société privée de conseil en installation de solutions de vidéosurveillance. En langage technique, il s'agit d'un « conflit d'intérêts »... interdit par la loi.

Dépenser 300 millions d'Euros, pourquoi faire ? – L'insécurité aujourd'hui est avant tout sociale : risque de perdre son emploi ou de ne pas en trouver, de ne pas être soigné correctement, de ne pas trouver un toit... Et les politiques du tout répressif ne rendront pas nos rues plus sûres. Nous n'avons pas besoin de caméras, mais de politiques renforçant la cohésion sociale, **pour une société non de surveillance, mais de solidarités.**

300 millions d'Euros, c'est 25 crèches neuves, c'est la contribution de la Ville à la réhabilitation thermique de 8000 immeubles, c'est le coût de 670 agents de la Ville sur 15 ans !

Quels risques pour nos libertés ?

Qui sera derrière les écrans ? Quelles garanties de confidentialité ?

– Il est prévu que 2500 “agents habilités” visionnent les images. Une cinquantaine de sites d'exploitation est envisagée et environ 300 postes de visionnage. La préfecture de police prévoit de sous-traiter la vidéosurveillance au secteur privé, et le projet de charte d'éthique indique qu'il y aurait au moins deux policiers dans la salle de visionnage. Il est donc clair que ce sont des salariés du sous-traitant qui seront derrière les écrans. Or des incidents récents ont montré que même un commissaire de police est susceptible de diffuser des images confidentielles sur internet. Qu'en sera-t-il avec des systèmes gérés par le secteur privé ?

Qui surveillera les surveillants ? – Sont annoncés la création d'une charte d'éthique et d'un comité d'éthique de dix personnes désignées de façon « indépendante ». Tout citoyen pourra demander à consulter les images le concernant, et parfois recevoir une réponse positive à sa demande. Intérêt pour le citoyen ?!

Pourquoi craindre d'être filmé, puisque je n'ai rien à me reprocher ?

– Qui définit aujourd'hui les critères des bons et des mauvais comportements ? Comment seront-ils définis demain ? Qui sera derrière les écrans ? N'ayant rien à nous reprocher, pourquoi devrions-nous accepter d'être filmés en permanence, dans nos itinéraires, nos rencontres... comme si nous étions tous des suspects potentiels ? La CNIL elle-même alerte sur les insuffisances et les ambiguïtés des lois régissant la vidéosurveillance.

« La question n'est pas est-ce que l'on a un reproche à se faire, la question est de savoir si une dérive dans l'usage d'une technologie peut aboutir, consciemment ou non, à notre insu ou non, à réduire le champs d'exercice de nos libertés. Et de ce point de vue, la possibilité de tracer des individus [...] crée un véritable risque », Alex Türk, sénateur divers-droite et président de la CNIL ⁽⁷⁾.

Sécurité, sûreté, libertés privées et publiques ? – On entend des politiques asséner « la première des libertés, c'est la sécurité », ce qui n'a rien à voir avec nos textes fondamentaux, de la Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 au préambule de notre constitution, en passant par la Déclaration universelle des Droits de l'Homme de 1948, qui, au contraire, soulignent la liberté d'aller et de venir et notre droit à la sûreté, c'est à dire notre garantie contre les arrestations et les pénalités arbitraires.

« Pour moi, la plus grande menace c'est qu'à échéance, il y ait une conjugaison de l'ensemble de ces dispositifs [de surveillance]. C'est pour cela que je crains l'endormissement : les gens ne se rendent pas compte qu'il y a mise en place autour d'eux d'un certain nombre de technologies qui [...] isolément, peuvent ne pas inquiéter, mais qui peuvent de manière non visible s'interconnecter et au fond augmenter leur puissance commune. Et cela ne se voit pas. C'est peut-être dans dix ou quinze ans qu'on pourra dire : finalement, tout a changé, notre sphère de liberté s'est réduite, mais on n'en était pas vraiment conscient. C'est un peu comme quand on est au bord d'un lac en train de s'assécher. Au début, vous ne vous en rendez pas compte, et un jour le lac est presque sec », Alex Türk, président de la CNIL ⁽⁷⁾.

Le plan « 1000 caméras pour Paris » : état des lieux

Qui est à son initiative ? – C'est la préfecture de police, dans le cadre l'annonce du ministère de l'intérieur de sa volonté de tripler le nombre de caméras de surveillance sur la voie publique.

La Ville de Paris s'oppose-t-elle à ce plan ? – Non. L'adjoint au maire de Paris à la sécurité, M.Georges Sarre, « confirme ainsi l'engagement pris par le Maire de Paris dans son programme électoral », mais les Verts rappellent que ce projet ne faisait pas consensus pour le deuxième tour des élections municipales... De son côté, la « Lettre des droits de l'Homme » du PS de juin 2009 dénonce la vidéosurveillance.

Le plan a été présenté au Conseil de Paris des 20/21 octobre 2009 par le Préfet de police et annoncé dans la presse par M.Sarre. Depuis, plusieurs vœux pour le retrait ou le gel du projet ont été présentés par les élus Verts, PCF et PG, tous repoussés.

Deux vœux ont été votés en Conseil de Paris par la majorité municipale : en mars, un vœu demandant que la préfecture fasse le point des réunions dans les arrondissements, et, en juin, un vœu demandant que la préfecture « rappelle officiellement que la politique d'immigration ne fait pas partie des objectifs » et « démontre que les caméras de vidéo-protection ne peuvent pas servir pour [les] contrôles d'identité préalables aux arrêtés préfectoraux de reconduite à la frontière ». A question sans intérêt, réponse sans intérêt : M. Sarre transmet fin juin : « les caméras ne sont d'aucune utilité dans les contrôles » – Mais si c'est comme la dénégation de M.Besson concernant le délit de solidarité...

Le projet serait discuté (voté ?) en Conseil de Paris en octobre 2009 et son budget mis au vote en décembre 2009, dans le cadre du budget de la préfecture.

Combien d'installations prévues au plan « 1000 caméras » ? – 1226 caméras étaient programmées, 1250 maintenant. Les emplacements prévus sont consultables sur le site de la préfecture de police et sur le site du collectif Démocratie et Libertés (CDL), celui-ci montrant, contrairement à la présentation du premier, les installations limitrophes aux arrondissements et qui les filment aussi (jusqu'à +30% de caméras).

L'appel d'offres lancé en avril 2009 indique « Le système sera constitué initialement d'environ 1 300 caméras sur la voie publique, avec une capacité d'évolution ». Et le Préfet de police a d'emblée répondu favorablement à la demande du maire du 15^{ème} de doubler le nombre de caméras prévues...

Combien de caméras de surveillance déjà sur la voie publique à Paris ?

– La Préfecture de police dispose de 120 caméras sur la voie publique et de 120 caméras mobiles embarquées (véhicules, hélicoptère) ; la Ville de Paris possède aussi 206 caméras sur la voie publique. Egalement : 9500 caméras dans les réseaux de transports RATP et SNCF Paris et banlieue ; et 114 caméras sont installées au Parc des Princes.

Quand les caméras seraient-elles installées ?

– Fin 2010 / début 2011. L'avis de marché était lancé en avril et se clôturait le 25 mai 2009. Mais au printemps le projet était dit encore en discussion à Bercy.

Quels sont les objectifs du plan ? – Ils sont multiples, ce qui est en soit une aberration : attribuer plusieurs objectifs à un même système le voue à l'échec, c'est un principe de base. D'autant plus que certains sont : par ex. dissuader (l'intérêt serait de montrer les caméras) et élucider (l'intérêt serait de les cacher).

Selon la préfecture de police, il s'agit de

- « *renforcer la sécurisation de Paris, de sa population et de ses visiteurs contre la délinquance* », grâce à « *des effets dissuasifs et préventifs* ». Soyons clairs : il ne s'agit pas d'interrompre un délit en cours, ou très exceptionnellement (il faudrait des effectifs de police prêts à intervenir partout et en permanence), mais d'enregistrer des images pour éventuellement reconnaître après coup ses auteurs, en préjugant de l'effet dissuasif. En attendant, rien n'empêchera de vous faire voler votre sac à main, même sous une caméra.
- « *prévenir le risque terroriste* », ce qui est encore une aberration : comment imaginer des terroristes se laissant piéger par des caméras dans les rues ? (plus de détails plus haut).
- « *mieux gérer la circulation sur les principaux axes de la capitale et aux abords de ses portes et renforcer la sécurité routière* » : en quoi l'enregistrement d'images fluidifierait-il la circulation ?!?
- « *faciliter la gestion de l'ordre public, notamment lors de grands rassemblements et manifestations* » : quel est l'intérêt d'enregistrer des images si l'intention est d'intervenir en cas de mouvement de foule, comme l'indique la préfecture de police ? En revanche, on perçoit malheureusement bien le souhait de conserver des images de personnes manifestant à visage découvert.

Les représentants de la Préfecture précisent aussi parfois que la vidéosurveillance permettra de confondre les fonctionnaires coupables de violences policières !?

Documents en référence :

- (1) Rapport de l'INHES (Institut national des Hautes Etudes de Sécurité) de juillet 2008 : « La vidéo protection-Conditions d'efficacité et critères d'évaluation ».
- (2) Rapport de l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la région Ile de France d'octobre 2008 : « Vidéosurveillance et espaces publics »
- (3) « Assessing the impact of CCTV » (UK)
<http://www.homeoffice.gov.uk/rds/pdfs05/hors292.pdf>
- (4) « Video Surveillance of Public Places » (USA)
http://www.cops.usdoj.gov/files/ric/CDROMs/POP1_60/Response_Guides/Videosurveillance.pdf
- (5) Enquête « Victimization et sentiment d'insécurité – 2001/2009 », IAURIF
- (6) Eric Heilman, « la vidéosurveillance, mirage technologique et politique », in La frénésie sécuritaire, dir. L.Mucchieli, La Découverte 2008
- (7) Débat avec Alex Türk, sénateur divers-droite et président de la commission nationale informatique et libertés (CNIL), lemonde.fr, 11 juillet 2007

Information des parisiens : le débat occulté

Les Parisiens ont-ils été informés et consultés ? – Le Préfet de police avait proposé qu'une réunion « d'information et de concertation » ait lieu dans chaque arrondissement. Certaines ont été plus ou moins ouvertes, mais beaucoup ont été très confidentielles, à tel point que certains maires d'arrondissement ne répondent pas aux questions les concernant (quand et avec qui).

Le collectif Démocratie et Libertés dénonce à la fois l'objet de ces réunions (les participants n'ont pas été consultés sur le principe, mais sur l'emplacement des caméras seulement), le manque de transparence concernant leur organisation et leur caractère partiel et unilatéral. **Le CDL demande qu'un véritable débat avec les citoyens ait lieu.**

Les instances de la démocratie participative se sont-elles prononcées ? – Les membres des Conseils de Quartier (CQ) ou du Conseil d'Initiative et de Consultation de l'Arrondissement (CICA) ont été invités, dans quelques arrondissements, aux présentations par la préfecture, mais aucune instance n'a été consultée sur le fond. Quelques CQ et CICA se sont néanmoins appropriés la question et des vœux demandant le gel du plan « 1000 caméras » et un réel débat public ont été votés par des CQ du 11^{ème} et du 18^{ème}.

D'autre part, le Conseil d'Arrondissement du 13^{ème} a voté en mai 2009 un vœu demandant un débat sur le sujet (vœu rejeté en Conseil de Paris).

Les Parisiens sont-ils favorables ? – En l'absence de véritable consultation, difficile à dire. Un sondage indique que 71% des Franciliens seraient favorables à la vidéosurveillance. Mais sur quelle base de réflexion ? La communication sur ces systèmes est basée sur des affirmations non vérifiées concernant leur efficacité et met en avant l'aspect émotionnel de la délinquance, renforçant le sentiment de peur (alors que les délinquances de rue baissent à Paris, affirme la préfecture de police). De plus, aucune alternative n'est mise en avant (alors que nombre de communes font des choix de politique sociale et de prévention différents).

La vidéosurveillance dans nos rues

- Réduit notre liberté d'aller et venir sans être surveillés
- Coûte cher et n'apporte rien au citoyen
- Est inefficace mais permet aux politiques de montrer qu'ils font « quelque chose » contre l'insécurité

Signez la pétition sur
www.paris-sans-videosurveillance.fr

**Collectif
Démocratie
et Libertés**

Associations : rejoignez le collectif Démocratie et Libertés !

5 sept 2009